

Séance
ordinaire
du 3 mai
2011

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TROISIÈME (3^{ème})
JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MIL ONZE (2011) À COMPTER DE 20H30
A LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE A
MONT-JOLI.**

Sont présents :

M. Jean Bélanger, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1,
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2,
Mme Kédina Fleury-Samson, conseillère du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4,
M. Marcel Dubé, conseiller du district 5,
M. Denis Dubé, conseiller du district 6.

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Cinq (5) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des travaux publics et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, Léo Caron, directeur des ressources humaines, du développement économique et de l'urbanisme, ainsi que Yves Sénéchal, directeur des communications et greffier, y prennent part.

Sont également présents, messieurs Roger Boudreau, du Journal L'Avantage, de même que Daniel Ménard et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis.

11.05.217

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION.**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la Loi sur les Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres du conseil reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur des communications et greffier rédige le procès-verbal.

11.05.218

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Adoption des procès-verbaux des séances du lundi 4 avril et du lundi 18 avril 2011 à 20h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 229 756,04 \$
 - ↪ Comptes pré-autorisés : 450 033,79 \$

ADMINISTRATION

5. Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2011.
6. Motion de félicitations aux responsables de « Si La Mitis m'était contée »
7. Motion de félicitations à madame Isabelle Malo.
8. Motion de félicitations à monsieur Claude Fortin pour l'obtention du Méritas Métro Plus GP.
9. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mai, juin et juillet 2011.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour la mise à jour d'une étude de marché pour l'implantation d'un hôtel à l'arrivée de l'autoroute 20.
11. Autorisation de transfert à la Fondation des Amis du Château des sommes allouées en 2011 et 2012 par le Pacte rural pour le projet de réfection du Château Landry.

FINANCES

12. Octroi du contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli.
13. Autorisation de paiement à Gravel David Rouleau et associés inc. dans le dossier des Services ambulanciers Porlier.
14. Adjudication de l'émission pour le financement des règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192.
15. Adoption d'une résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation.
16. Adjudication d'un mandat de services professionnels dans le dossier des assurances de dommages.
17. Autorisation de versement de dons.
18. Nomination d'un vérificateur externe.
19. Appropriation du surplus non affecté.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20. Autorisation d'embauche au Stade du Centenaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

21. Autorisation de participation du chef de division aux opérations au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

TRAVAUX PUBLICS

22. Autorisation de vente d'un véhicule pour le recyclage du métal.
23. Ratification d'adjudication du contrat de fourniture des chaussures de sécurité pour 2011.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

24. Dépôt du procès-verbal de la réunion du lundi 18 avril 2011 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
25. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de Me Nadine Rioux, notaire, pour madame Maryse Caron concernant le 1700, rue Gendron à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

26. Appui à Écolo Vallée & Mitis dans le projet de vermicomposteurs.
27. Motion de félicitations au nouveau député fédéral, monsieur Jean-François Fortin.
28. Période de questions.
29. Clôture et levée de l'assemblée.

11.05.219

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU LUNDI 4 AVRIL ET DU LUNDI 18 AVRIL 2011 À 20H30

CONSIDÉRANT que les membres du conseil confirment avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 avril 2011 à 20h30 et de celui de la séance spéciale du lundi 18 avril 2011 à 20h30;

CONSIDÉRANT que de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 avril 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du lundi 18 avril 2011 à 20h30 en sa forme et teneur.

11.05.220 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 229 567,04 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes pré autorisés au montant de 450 033,79 \$.

ADMINISTRATION

11.05.221 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2011

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la Santé mentale a lieu du 2 au 8 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la présente édition fête ses 60 ans d'existence;

CONSIDÉRANT QUE le « slogan » invite la population à développer sa confiance en soi par son regard sur elle-même mais aussi par le regard des autres, ces éléments jouant un rôle primordial dans l'équilibre émotionnel de chacun;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant le thème sont une responsabilité à la fois individuelle et collective qui doit être partagée à tous les niveaux de notre société et que les municipalités ont un rôle social afin de soutenir le sentiment de confiance des citoyennes et citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, initie la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs du territoire québécois ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil proclame la Semaine nationale de la Santé mentale du 2 au 8 mai 2011 dans la Ville de Mont-Joli et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, toutes les entreprises et institutions, à reconnaître ensemble l'importance de la 60^e semaine nationale de la Santé mentale sous le thème « Merci de me faire confiance. Ça me donne des ailes. »

11.05.222 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX RESPONSABLES DE « SI LA MITIS M'ÉTAIT CONTÉE »

Un groupe d'élèves du programme d'enrichissement de l'École du Mistral de Mont-Joli a réalisé un film de type documentaire intitulé « Si La Mitis m'était contée ».

Le document de quelque trente (30) minutes met en valeur les contes et légendes de chez-nous. Il résulte d'une vaste cueillette de témoignages et de faits reliés à cette tradition de la culture mitissienne.

Réalisé par Collin Tourangeau et supervisé par Alexandre Lavoie, l'enseignant responsable du projet, « Si La Mitis m'était contée » a regroupé une cinquantaine d'élèves qui se sont investis avec entrain dans ce véritable travail de moine. Plus de 100 personnes assistaient à la première du film le 20 avril dernier à l'auditorium René-Dupéré.

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit du groupe d'étudiants qui a participé à la réalisation de « Si La Mitis m'était contée » ainsi que de messieurs Alexandre Lavoie et Collin Tourangeau qui ont accompagné les jeunes tout au long de cette expérience enrichissante. Bravo à la direction de l'école pour son ouverture au projet, notamment à monsieur Yann Normand, directeur par intérim. Nous désirons enfin souligner la contribution de la MRC de La Mitis, du CLD, de la Commission scolaire des Phares et du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec à cette réalisation.

11.05.223

MOTION DE FÉLICITATIONS À MADAME ISABELLE MALO

L'annonce du départ de la directrice générale du CSSS de La Mitis, madame Isabelle Malo en a sans doute étonné plus d'un. À ce poste depuis neuf (9) ans, madame Malo a su imposer un style de gestion correspondant à sa personnalité dynamique et soucieuse des rapports humains.

Si ce départ nous attriste, force est d'admettre que le vaste potentiel dont madame Malo dispose laissait présager que d'autres défis professionnels lui seraient présentés éventuellement. La responsabilité de présidente-directrice générale de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent s'inscrit parmi ceux-ci.

Isabelle Malo aura marqué notre communauté par son énergie, sa rigueur et sa profonde détermination à améliorer les conditions de vie tant des bénéficiaires que du personnel.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de madame Isabelle Malo « pour l'ensemble de son œuvre » à titre de directrice générale du CSSS de La Mitis. Mes collègues et moi-même exprimons à madame Malo la reconnaissance de l'ensemble de la population de Mont-Joli et de La Mitis en plus de lui transmettre nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles fonctions.

11.05.224

MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR CLAUDE FORTIN POUR L'OBTENTION DU MÉRITAS MÉTRO PLUS GP

L'Association de hockey mineur de Mont-Joli présentait son traditionnel gala de fin d'année le samedi 16 avril dernier. En plus d'honorer les jeunes dont le parcours au hockey mineur prenait fin avec la dernière saison, les responsables ont souligné les performances des joueurs et des équipes de chacune des catégories en action pendant la saison 2010-2011.

La direction du hockey mineur a de plus procédé à la remise du quatrième (4^{ème}) Méritas Métro Plus GP, un prix créé afin de rendre hommage à la contribution d'un bénévole. Le lauréat de cette prestigieuse marque de reconnaissance est monsieur Claude Fortin, un employé de la Ville de Mont-Joli ayant à son actif 32 ans d'implication sur les scènes locale, régionale et nationale.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de monsieur Claude Fortin pour le dévouement, la persévérance et la générosité dont il a fait preuve au bénéfice de très nombreux jeunes aussi passionnés de hockey que lui. Le conseil tient également à souligner l'excellent travail des membres de l'Association de hockey mineur de Mont-Joli sous la présidence de madame Chantal Thibault.

11.05.225 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MAI, JUIN ET JUILLET 2011

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Normand Gagnon du district 2 au poste de maire suppléant pour la période du 4 mai 2011 au 8 août 2011. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Gilles Lavoie qui a rempli ce rôle au cours des trois (3) derniers mois.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11.05.226 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA MISE À JOUR D'UNE ÉTUDE DE MARCHÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN HÔTEL À L'ARRIVÉE DE L'AUTOROUTE 20

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli poursuit ses démarches dans le dossier de l'implantation d'un hôtel à l'arrivée de l'autoroute 20;

CONDISÉRANT QUE des promoteurs démontrent de l'intérêt pour l'implantation dudit hôtel dans le secteur du carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de l'étude de marché réalisée en 2009 s'avère nécessaire;

POUR CES MOTIFS il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat de mise à jour de l'étude de marché pour l'implantation d'un hôtel à l'arrivée de l'autoroute 20 à la firme Horwath HTL Consultants pour la somme de 8 772,23 \$, taxes incluses.

11.05.227 AUTORISATION DE TRANSFERT À LA FONDATION DES AMIS DU CHÂTEAU DES SOMMES ALLOUÉES EN 2011 ET 2012 PAR LE PACTE RURAL POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY

CONSIDÉRANT QUE la Fondation des Amis du Château désire procéder à la réfection du Château Landry;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Fondation multiplient les démarches afin de financer ce projet de sauvegarde d'un édifice patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli souhaite appuyer cette initiative;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut déposer à tous les ans une demande d'aide financière au Pacte rural pour l'amélioration des infrastructures communautaires sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le versement à la Fondation des Amis du Château des montants alloués en 2011 et 2012 par le Pacte rural à la Ville de Mont-Joli pour l'amélioration des infrastructures communautaires sur son territoire.

FINANCES

11.05.228 OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder un contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de confier à la firme Ascenseurs Maxi le contrat d'entretien de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville, et ce, au tarif de 340 \$ plus les taxes par visite à une fréquence d'une par trois (3) mois.

11.05.229 AUTORISATION DE PAIEMENT À GRAVEL DAVID ROULEAU ET ASSOCIÉS INC. DANS LE DOSSIER DES SERVICES AMBULANCIERS PORLIER

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement d'une somme de 4 338,44 \$ à la firme Gravel David Rouleau et Associés inc. dans le dossier du refoulement d'égout survenu en juillet 2010 à la propriété des Services Ambulanciers Porlier.

11.05.230 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION POUR LE FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2008-1183 ET 2008-1192

Il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Mont-Joli accepte l'offre qui lui est faite par La Banque Royale du Canada pour son emprunt du 10 mai 2011 au montant de 1 103 500 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

65 600 \$	3,6%	10 mai 2012
67 700 \$	3,6%	10 mai 2013
70 400 \$	3,6%	10 mai 2014
73 100 \$	3,6%	10 mai 2015
826 700 \$	3,6%	10 mai 2016

- **QUE** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé.

11.05.231 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Mont-Joli souhaite emprunter par billet un montant total de 1 103 500 \$;

Règlement numéro	Pour un montant de \$
2008-1183 (F.C.C.Q.)	360 695 \$
2008-1183 (Ville)	360 695 \$
2008-1192 (F.C.C.Q.)	191 065 \$
2008-1192 (Ville)	191 045 \$

CONSIDÉRANT QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

- **QU'**un emprunt par billet au montant de 1 103 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt 2008-1183 et 2008-1192 soit réalisé;
- **QUE** les billets soient signés par le maire ainsi que le directeur des finances et trésorier;
- **QUE** les billets soient datés du 10 mai 2011;
- **QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
- **QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012	→	65 600 \$
2013	→	67 700 \$
2014	→	70 400 \$
2015	→	73 100 \$
2016	→	75 800 \$ (à payer en 2016)
2016	→	750 900 \$ (à renouveler)

- **QUE** pour réaliser cet emprunt, la Ville de Mont-Joli doit émettre, pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 10 mai 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements 2008-1183 et 2008-1192, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

11.05.232

ADJUCATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS DANS LE DOSSIER DES ASSURANCES DE DOMMAGES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a conclu une entente en 2008 avec les municipalités membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie et que celle-ci vient à échéance le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la firme **René Laporte et Associés inc.** est le soumissionnaire gagnant de l'appel d'offres fait en mars 2011 par l'UMQ pour obtenir les services d'un gestionnaire de risques en assurances de dommages pour le regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de **René Laporte et Associés Inc.** datée du 24 mars 2011 est valide pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015 et, que comme le stipule l'appel d'offres, le contrat est renouvelable sur une base annuelle jusqu'à un maximum de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme **René Laporte & Associés Inc.** pour effectuer les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré concernant l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages à l'intérieur des municipalités participant à la démarche;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et appuyé par le conseiller Normand Gagnon d'accorder, pour une durée d'un (1) an, un contrat de services à la firme **René Laporte & Associés inc.** afin qu'elle effectue les travaux relatifs à la procédure d'appel d'offres ou de négociation de gré à gré en vue de l'acquisition d'un nouveau portefeuille d'assurances de dommages et ce, à l'intérieur du regroupement des municipalités participant à la démarche, le tout selon l'offre de service datée du 24 mars 2011;

QUE ce contrat soit renouvelable annuellement pour une période maximale de quatre (4) ans selon les conditions et les tarifs suivants :

- 1 147 \$, auquel il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'un appel d'offres sera effectué;
- 1 147 \$, auquel il faut ajouter les taxes applicables, lorsqu'il y aura un renouvellement de gré à gré;
- **DE RÉSILIER**, en date de cette résolution, le contrat de service soumis le 16 novembre 2007 aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie par la firme Optimum Actuaire et Conseillers Inc.

11.05.233 **AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Fondation CSSS Le samedi 4 juin 2011	Tournoi de Golf	2 cartes à 125 \$
Fondation Mistral Juin 2011	Gala du Mérite scolaire	100 \$
Chambre de Commerce Le samedi 28 mai	Soirée Hommage aux bâtisseurs	6 cartes à 65 \$
Chante la Vie	Appui financier	60 \$
Prix Adalbert-Landry Club Rotary	Appui financier	200 \$
Télévision de La Mitis Le samedi 25 juin 2011	Tournoi de golf	2 cartes à 100 \$

11.05.234 **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de nommer la firme Mallette à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2011 conformément aux dispositions de l'article 108 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

11.05.235 **APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité d'effectuer les opérations et transferts suivants :

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – acquisition des bacs bruns → 15 000 \$

Appropriation du surplus non affecté et transfert au :

- surplus affecté – élections 2013 → 15 000 \$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

11.05.236 AUTORISATION D'EMBAUCHE AU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Brian Fortin qui sera affecté au Stade du Centenaire au poste temporairement dépourvu de monsieur Gino Émond.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.05.237 AUTORISATION DE PARTICIPATION DU CHEF DE DIVISION AUX OPÉRATIONS AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec tiendra son congrès annuel à Gatineau du 20 au 24 mai 2011;

CONSIDÉRANT la pertinence pour le chef de division aux opérations de prendre part à cet événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Kédina Fleury-Samson appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Michel Desgagnés, chef de division aux opérations, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 20 au 24 mai 2011 à Gatineau. Le conseil accepte le paiement des coûts d'inscription de 501 \$ plus les taxes de même que des frais d'hébergement, de transport et de restauration. Cette dépense est prévue au budget du service.

TRAVAUX PUBLICS

11.05.238 AUTORISATION DE VENTE D'UN VÉHICULE POUR LE RECYCLAGE DU MÉTAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli entend se départir d'un véhicule Ford Crown Victoria datant de 1997;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir *Métal du Golfe* au montant de 200 \$ et *Yannick Huet, commerçant recycleur* pour 400 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente du véhicule Ford Crown Victoria 1997 à *Yannick Huet, commerçant recycleur* pour la somme de 400 \$.

11.05.239 RATIFICATION D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DES CHAUSSURES DE SÉCURITÉ POUR 2011

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel d'offres pour la fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été déposées dont l'une a été jugée conforme au devis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de ratifier l'octroi à la firme Sécurité Médic du contrat de fourniture des chaussures de sécurité pour l'année 2011, et ce, au coût de 3 555,83 \$ incluant les taxes.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

11.05.240 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU LUNDI 18 AVRIL 2011 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le lundi 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du lundi 18 avril 2011 du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- l'émission de huit (8) permis de rénovation pour une valeur totale de 110 600\$;
- l'approbation d'une demande de dérogation mineure pour la propriété du 1700, rue Gendron;
- le rejet d'une demande de modification de zonage pour le 1210, rue Jeanne-Mance.

Cette dernière demande avait pour objet de permettre l'aménagement d'espaces d'entreposage par la division des locaux existants de l'édifice. Le conseil rejette ladite demande pour les motifs suivants :

- le propriétaire a déjà remis ce bâtiment en vente par l'intermédiaire d'un courtier;
- ce bâtiment est situé dans une zone strictement résidentielle, la 129-HFD;
- les zones contiguës à la zone 129-HFD sont également des zones strictement résidentielles;
- le propriétaire n'a fait aucune vérification auprès du service d'urbanisme de la Ville afin de vérifier le zonage et les usages permis avant de faire son offre d'achat;
- l'usage d'entreposage n'est compatible que dans les zones commerciales (CMC) et industrielles (ILG et ILD)
- l'achalandage généré par un tel usage, dont la circulation de camions, pourrait incommoder le voisinage;
- ces terrains devraient être conservés pour des projets résidentiels de moyenne et forte densité;
- il faut promouvoir l'intérêt public à long terme et non l'intérêt individuel à court terme.

11.05.241 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE Me NADINE RIOUX, NOTAIRE, POUR MADAME MARYSE-CARON CONCERNANT LE 1700, RUE GENDRON À MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE Me Nadine Rioux, notaire, a déposé le 31 mars 2011 une demande de dérogation mineure au CCU pour sa cliente, madame Maryse Caron, propriétaire du 1700, rue Gendron à Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale au nord-ouest de la propriété pour la fenêtre en porte-à-faux est de 1,69m au lieu des 2m prévu à la réglementation actuellement en vigueur. De plus, les marges latérales du garage, à la limite sud-est, sont de 0,78m et 0,89m au lieu de 1m comme le prescrit le règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette situation prévaut depuis de nombreuses années et que la corriger entraînerait des coûts prohibitifs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 18 avril 2011;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 20 avril 2011;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Marcel Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par Me Nadine Rioux, notaire, au nom de madame Maryse Caron pour sa propriété du 1700, rue Gendron à Mont-Joli.

AFFAIRES NOUVELLES

11.05.242 APPUI À ÉCOLO VALLÉE & MITIS DANS LE PROJET DE VERMICOMPOSTEURS

CONSIDÉRANT QUE l'organisme environnemental Écolo Vallée & Mitis s'affaire actuellement à produire et à distribuer gratuitement à la population des MRC de Matapédia et de La Mitis des vermicomposteurs dans le but de promouvoir la réduction à la source des matières putrescibles qui composent 40% du contenu de nos bacs verts;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative a pour objectif de se conformer à un programme de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles géré par Recyc-Québec afin de bénéficier d'une aide financière pour la distribution de quelque 1500 vermicomposteurs sur le territoire au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli partage la volonté d'Écolo Vallée & Mitis de vouloir réduire le tonnage des matières résiduelles dédiées à l'enfouissement et, par le fait même, de diminuer le transport de celles-ci en atténuant l'émission de gaz à effet de serre qui en découle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité que la Ville de Mont-Joli appuie la démarche de l'organisme environnemental Écolo Vallée & Mitis consistant à produire et à distribuer gratuitement à la population des MRC de Matapédia et de La Mitis des vermicomposteurs dont l'utilisation favorisera la réduction à la source des matières putrescibles qui composent 40% du contenu de nos bacs verts.

11.05.243 MOTION DE FÉLICITATIONS AU NOUVEAU DÉPUTÉ FÉDÉRAL, MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS FORTIN

Lors du scrutin fédéral d'hier, le lundi 2 mai 2011, la population de la circonscription de Haute-Gaspésie–La Mitis–Matane–Matapédia a choisi monsieur Jean-François Fortin pour la représenter et défendre ses intérêts. La tâche de député s'avère toujours exigeante mais le nouvel échiquier politique qui prévaut maintenant ajoutera au défi que monsieur Fortin est appelé à relever.

Reconnu pour sa proximité avec les citoyens, sa capacité de travail et sa rigueur, nous sommes confiants que Jean-François Fortin saura imprimer sa personnalité et son style à son mandat. Nous savons que nous pourrions compter sur sa pleine collaboration et nous l'assurons de la nôtre.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil adopte une motion de félicitations à l'endroit de Jean-François Fortin, notre nouveau député à Ottawa. Nous lui souhaitons d'afficher tout au long de son mandat le courage, la détermination et l'enthousiasme nécessaires au service public.

11.05.244 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Raynald Michaud demande aux membres du conseil de prévoir un point concernant la fluoration de l'eau à l'ordre du jour de la séance ordinaire de juin prochain.

Monsieur le maire, Jean Bélanger, affirme que le conseil n'aura aucun problème à accepter le dépôt d'une pétition même si le sujet n'apparaît pas à l'ordre du jour.

Monsieur Martin Bernard désire connaître le montant qui sera versé à la suite de l'autorisation de transfert à la Fondation des Amis du Château par le Pacte rural.

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'un maximum de 5 000 \$ par année et que les règles exigent que cette somme soit attribuée à un organisme à but non lucratif. Monsieur Bélanger ajoute qu'il lui est impossible de connaître le montant exact à ce stade-ci du processus.

Monsieur Bernard demande si la Ville a reçu une réponse du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) relativement à la demande d'autorisation visant un engagement financier supérieur à cinq (5) ans dans le dossier du Château Landry.

Monsieur le maire déclare qu'aucune réponse n'a encore été transmise à la Ville dans ce dossier.

11.05.245 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h06, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Kédina Fleury-Samson et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Jean Bélanger
Maire

Yves Sénéchal
Greffier

